



Déclaration du syndicat CGT de l'OPH de Bobigny

La délégation d'enquête est une procédure relativement rare, jamais arrivée à l'office. Pour que cette procédure soit demandée officiellement par l'inspecteur du travail, il faut que les faits soient jugés suffisamment graves.

L'accident dont a été victime notre collègue Elyse LEMAY après une entrevue avec la direction, nous interroge sur les pressions qui ont pu être exercées sur un cadre qui se savait, ne plus être en odeur de sainteté, à l'arrivée de la nouvelle direction.

Qu'une nouvelle direction qui s'installe après un changement de majorité veuille réorganiser le travail avec l'équipe de cadres qui lui convient peut se concevoir mais dans le respect de la personne humaine, de ces conditions de travail et par-dessus tout du code du travail.

Il semble que les pressions exercées sur cette DGA ne soient pas conformes à ces principes. L'enquête le dira. Cela nous paraît assez inquiétant pour appeler le personnel à la plus grande vigilance dans cette période de réorganisation.

Les élus CGT du CE s'étaient déjà interrogé sur le rôle du cabinet Réhalis Conseils en observant que nombres de décisions étaient prises en dehors de toute concertation. Leurs interventions ont fait reculer la direction sur des décisions de mise au placard entérinées en catimini.

Cette nouvelle affaire montre que personne n'est à l'abri. Le CHSCT se réunit ce matin à 10 heures pour décider de lancer une délégation d'enquête en vertu de l'article R4612-2. Elle va permettre à chacun de s'exprimer sur les pressions, brimades ou mises à l'écart. Vos élus vous accompagneront dans chacune de ces démarches.

Le 30 janvier 2015

Le syndicat CGT de
l'OPH de Bobigny